

<b>V- URBANISME</b>	<b>TARIF<sup>1</sup></b>
<b>5.1 PERMIS DE CONSTRUCTION</b>	
<b>5.1.1 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Construction neuve, agrandissement, rehaussement, agrandissement des ouvertures, modification ou ajout d'un matériau de revêtement extérieur	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
Travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
<b>5.1.2 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Construction neuve, agrandissement, rehaussement, agrandissement des ouvertures, modification ou ajout d'un matériau de revêtement extérieur	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Agrandissement, transformation et construction pour un organisme religieux sans but lucratif	gratuit
<b>5.1.3 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ayant une fondation permanente	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Installation, construction ou agrandissement, d'un bâtiment accessoire de plus de 12 m <sup>2</sup>	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
<b>5.1.4 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ayant une fondation permanente	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Installation, construction ou agrandissement, d'un bâtiment accessoire de plus de 12 m <sup>2</sup>	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire pour un organisme religieux sans but lucratif	gratuit
<b>5.1.5 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE INTERVENTION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE</b>	
Tout autre intervention non visée par le Règlement sur les permis et certificats, mais assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale	gratuit \$
<b>5.2 CERTIFICATS D'AUTORISATION</b>	
<b>5.2.1 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Réparation et amélioration d'un bâtiment principal résidentiel	5,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal sur le même lot	300,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal empruntant la voie publique	1 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
Installation d'un panneau solaire	85,00 \$
Installation ou le remplacement d'équipements mécaniques (thermopompe, réservoir de gaz propane extérieur, etc.)	85,00 \$
<b>5.2.2 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Réparation et amélioration d'un bâtiment principal autre que résidentiel	7,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal sur le même lot	200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal empruntant la voie publique	2 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
Installation d'un panneau solaire	200,00 \$
Installation ou le remplacement d'équipements mécaniques (thermopompe, réservoir de gaz propane extérieur, etc.)	200,00 \$
Certificats d'autorisation pour un organisme religieux sans but lucratif	gratuit
<b>5.2.3 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Réparation et amélioration d'un bâtiment accessoire	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire sur le même lot	85,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire empruntant la voie publique	300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

<b>5.2.4 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Réparation et amélioration d'un bâtiment accessoire	4,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire sur le même lot	85,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire empruntant la voie publique	300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
Certificats d'autorisation pour un organisme religieux sans but lucratif	gratuit
<b>5.2.5 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN TERRAIN D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Travaux d'excavation et de remblai ou de déblai	200,00 \$
Aménagement ou modification d'un mur de soutènement	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Exécution d'un plan d'ensemble d'aménagement du terrain	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement	3,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Construction d'une piscine creusée	200,00 \$
Installation d'une piscine hors terre ou un spa de plus de 2 000 litres	85,00 \$
Installation d'une enceinte de piscine et d'équipements pour piscine	200,00 \$
Installation d'un terrain de sports	200,00 \$
Installation d'un poulailler	85,00 \$
Installation ou le remplacement d'un drain français (raccordement à l'égout à la limite de la propriété visée)	200,00 \$
Aménagement d'un site de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles (entre les collectes et le jour de la collecte).	200,00 \$
Travaux, ouvrages et constructions sur une rive, sur un littoral, dans une plaine inondable, ou en milieu humide potentiel	200,00 \$
Abattage d'un arbre	40,00 \$ par arbre visé Gratuit pour les frênes et les nerpruns
<b>5.2.5 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN TERRAIN D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Travaux d'excavation et de remblai ou de déblai	200,00 \$
Aménagement ou la modification d'un mur de soutènement	4,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Exécution d'un plan d'ensemble d'aménagement du terrain	4,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et déchargement	4,10 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Construction d'une piscine creusée	200,00 \$
Installation d'une piscine hors terre ou un spa de plus de 2 000 litres	200,00 \$
Installation d'une enceinte de piscine et d'équipements pour piscine	200,00 \$
Installation d'un terrain de sports	200,00 \$
Installation d'un poulailler	85,00 \$
Installation ou le remplacement d'un drain français (raccordement à l'égout à la limite de la propriété visée)	200,00 \$
Aménagement d'un site de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles (entre les collectes et le jour de la collecte).	200,00 \$
Les travaux, ouvrages et constructions sur une rive, sur un littoral, dans une plaine inondable, ou en milieu humide potentiel	200,00 \$
Abattage d'un arbre	40,00 \$ par arbre visé Gratuit pour les frênes et les nerpruns
<b>5.2.7 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UNE INTERVENTION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE</b>	
Toute autre intervention non visée par le <i>Règlement sur les permis et certificats</i> , mais assujettie au <i>Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale</i>	gratuit
<b>5.2.8 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'UN USAGE ET CONSTRUCTION TEMPORAIRE</b>	
Bâtiment temporaire tel que pour la vente immobilière ou autre	500,00 \$
Un café-terrasse	150,00 \$ + 10,00 \$ par chaise autorisée
Vente temporaire, par exemple la vente de fleurs et de sapins de Noël	150,00 \$
Vente-débaras individuelle	25,00 \$
Installation d'un bâtiment temporaire nécessaire aux événements culturels, sportifs, communautaires ou éducatifs	0,00 \$

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

<b>5.2.9 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'AFFICHAGE</b>	
Certificat d'affichage (construction, installation, remplacement, modification, entretien, réparation)	135,00 \$ par enseigne
Certificat d'affichage (temporaire) pour un organisme sans but lucratif	gratuit
<b>5.2.10 CERTIFICATS D'OCCUPATION (PERMIS DE PLACE D'AFFAIRES)</b>	
Certificat d'occupation pour un usage autre que résidentiel	150,00 \$
Certificat d'occupation pour une pratique à domicile	150,00 \$
Modification d'un usage, d'un propriétaire ou changement d'adresse d'une place d'affaires	150,00 \$
<b>5.3 PERMIS DE LOTISSEMENT</b>	
Permis de lotissement d'un terrain d'usage résidentiel	200,00 \$ / opération cadastrale
Permis de lotissement d'un terrain autre que d'usage résidentiel	300,00 \$ / opération cadastrale
<b>5.4 PERMIS DE DÉMOLITION</b>	
Démolition nécessitant l'autorisation du comité de démolition	1 000,00 \$
Démolition partielle d'un bâtiment principal	250,00 \$
Démolition d'un bâtiment accessoire	85,00 \$
Démolition d'une piscine creusée	250,00 \$
Permis de démolition pour l'enlèvement d'un réservoir souterrain	750,00 \$ pour chaque réservoir
<b>5.5 ÉTUDE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)</b>	
Opération cadastrale	135,00 \$
Construction et agrandissement d'un bâtiment	300,00 \$
Demande d'avis préliminaire au CCU	75,00 \$
Rénovation, transformation ou réparation, déplacement, rehaussement d'un bâtiment	135,00 \$
Installation ou modification d'un panneau solaire ou d'un puits de lumière	135,00 \$
Installation et modification d'un café-terrasse	135,00 \$
Construction, installation, remplacement d'une enseigne	135,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement, d'une aire de chargement et déchargement	135,00 \$
Travaux de remblai et de déblai	135,00 \$
Installation d'équipement mécanique, antenne parabolique	135,00 \$
Approbation d'un plan d'ensemble d'aménagement de terrain	300,00 \$
Travaux d'aménagement paysager	300,00 \$
Abattage d'un arbre	135,00 \$ <sup>3</sup>
<b>5.6 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE</b>	
<b>5.6.1 SITUATION EXISTANTE</b>	
Pour les constructions résidentielles	750,00 \$ pour des travaux déjà exécutés
Pour les constructions autres que d'usage résidentiel	1 000,00 \$ pour des travaux déjà exécutés
<b>5.6.2 PROJET</b>	
Pour les constructions résidentielles	1 500,00 \$
Pour les constructions autres que d'usage résidentiel	2 000,00 \$
<b>5.7 ÉTUDE D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)</b>	
Demande de plan d'aménagement d'ensemble	5 500,00 \$
<b>5.8 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME</b>	
Modification à un règlement d'urbanisme	1 500,00 \$ + 2 000,00 \$ par règlement à modifier
<b>5.9 AUTORISATION DE TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE, TÉLÉVISUEL OU PHOTOGRAPHIE</b>	
Catégorie 1 : 0 à 5 véhicules	700,00 \$ / jour / site
Catégorie 2 : 6 à 11 véhicules	1 400,00 \$ / jour / site
Catégorie 3 : 12 véhicules et plus	2 100,00 \$ / jour / site
Production nécessitant la fermeture d'une rue	500,00 \$ / jour

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

<b>5.10 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
Certificat d'occupation du domaine public <small>*l'entreposage de matières en vrac n'est pas autorisé</small>	100,00 \$ par jour
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture d'une rue	500,00 \$ par jour
<b>5.11 AUTORISATIONS DIVERSES</b>	
Permis de vendeur itinérant	OSBL : gratuit
	autres : 100,00 \$
Vignette de stationnement Secteurs résidentiels (R) et commerciaux (C)	150 \$ pour trois ans – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022
	100 \$ pour deux ans – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023
	50 \$ pour un an – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024
Travaux de raccordement au réseau municipal d'aqueduc ou d'égout, pour la portion située sur la propriété publique, incluant la portion des réseaux appartenant à la Ville	En sus du coût des travaux  500,00 \$ + un dépôt garantie de service : 5 000,00 \$ <sup>2</sup>
Épandage de pesticides lorsqu'autorisé; permis pouvant être demandé pour épandage par entrepreneur enregistré	200,00 \$
Servitude d'empiétement sur le domaine public	1 500,00 \$ + les frais professionnels
Trottoir à scier seulement (par mètre linéaire)	275,00 \$
Trottoir – réfection complète (par mètre linéaire)	500,00 \$
Bordure à scier seulement (par mètre linéaire)	195,00 \$
Bordure de béton – réfection complète (par mètre linéaire)	300,00 \$
Changement, ajout et retrait d'un numéro civique	1 000,00 \$/adresse

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.